

Publicité

Actualité | Société

Analyse

Autriche : Samuel, 22 ans et atteint d'un « Covid long », a demandé une aide au suicide

Par **Delphine Nerbollier**, correspondante à Berlin (Allemagne)

Publié le 25 février 2026 à 6h04

Lecture : 2 min

Article réservé à nos abonnés.



Le suicide assisté est autorisé en Autriche depuis le 1er janvier 2022, tandis que l'euthanasie reste interdite. / Epic Vision / Stock Adobe

de fatigue chronique, à la suite d'une infection au Covid-19. Si son cas a ému, il n'a pas suscité de débat sur la loi en vigueur.

Offrir l'article

1

Samuel a choisi le jour de son 22e anniversaire, le 30 janvier, pour recourir à l'aide au suicide. Ce jeune Autrichien avait annoncé son geste deux semaines plus tôt, dans un message sur le site Reddit, qui a bouleversé le pays. Atteint du syndrome de fatigue chronique, ou encéphalomyélite myalgique, après une infection au Covid-19 en 2024, ce jeune homme autrefois très sportif a utilisé ses dernières forces pour décrire ses souffrances « *d'un niveau inimaginable* ».

À lire aussi

[Fin de vie : la loi sur l'aide à mourir adoptée à l'Assemblée, un nouveau droit et ses failles](#)

« *Il n'existe aucun médicament contre cette maladie, et en Autriche, il n'y a aucun centre d'accueil, alors qu'une personne sur cent est touchée. La plupart des médecins ne connaissent même pas cette maladie* », avait-il regretté en critiquant aussi l'absence de soutien financier aux familles. Classifiée comme maladie neurologique par l'OMS depuis 1979, l'encéphalomyélite myalgique se déclenche après une infection par un virus ou une bactérie, notamment le Covid-19, la grippe ou le virus d'Epstein-Barr. Elle concernerait entre 70 000 à 80 000 personnes en Autriche, dont 20 % de cas « *graves voire très graves* ».



Newsletter | Tous les soirs à 19h

L'essentiel du soir

Un point clair sur l'actualité de la journée, avec le regard de La Croix.

Votre adresse e-mail

Je m'inscris



Je souhaite bénéficier des informations et des offres ponctuelles de La Croix

La médiatisation du cas tragique de Samuel a entraîné des réactions sur le manque de prise en charge des malades. Elle n'a en revanche suscité quasiment aucun débat sur l'aide au suicide, le cas de Samuel étant conforme au cadre légal existant. Longtemps interdit, le suicide assisté est en effet [autorisé en Autriche depuis le 1er janvier 2022](#), après que la Cour constitutionnelle a jugé sa pénalisation contraire au principe de « libre arbitre » – l'euthanasie reste, elle, interdite.

À lire aussi

[Suicide assisté, euthanasie, soins palliatifs... Les mots de la fin de vie](#)



À l'époque, tous les partis autrichiens, sauf l'extrême droite, avaient approuvé le changement législatif. Cette pratique est réservée aux adultes, jugés capables de prendre une décision en toute conscience, touchés par une maladie incurable ou chronique entraînant des souffrances insupportables.

Après avoir rencontré deux médecins, dont au moins un spécialisé en soins palliatifs, ces personnes se voient imposer un délai de douze semaines, réduit à deux pour les personnes en fin de vie, avant un éventuel passage à l'acte. Entre janvier 2022 et le début 2026, 481 décisions ont été enregistrées, pour lesquelles 398 préparations ont été finalement délivrées, certains ayant entre-temps renoncé à leur projet.

Des lacunes dans l'application de la loi

« Il n'y a eu que quelques réactions sur le thème de l'aide au suicide dans le contexte de l'affaire Samuel », constate Susanne Kummer, directrice de l'Institut de médecine anthropologique et de bioéthique (Imabe), un organisme de la Conférence épiscopale autrichienne. « En Autriche, il n'existe guère d'espace public permettant de débattre des problèmes que pose cette loi. Dans les médias, l'opinion dominante est que la loi existe et qu'elle doit donc être appliquée. Il n'y a plus de véritable débat », déplore cette experte, alors même que le cadre actuel présente selon elle des failles : un manque de contrôle sur la manière dont la loi est appliquée ; des soignants qui démissionnent plutôt que de la mettre en œuvre et des lacunes dans les connaissances de certains professionnels de santé.

vis-a-vis de l'aide à mourir

Du côté de la Caritas Socialis, qui gère de nombreux établissements pour personnes âgées, notamment à Vienne, on constate aussi l'absence de débat sur cette loi. « *Pour nous, son application suscite à chaque fois une situation de crise* », explique la porte-parole Sabina Dirnberger-Meixner. Dans ces établissements catholiques, l'aide au suicide n'est pas proposée, et aucun membre du personnel ne peut être contraint d'y être associé, mais lorsqu'une personne souhaite y recourir, l'établissement ne peut juridiquement pas s'y opposer.

Cela aurait été le cas à trois ou quatre reprises depuis 2022, selon Sabina Dirnberger-Meixner, qui rappelle l'obligation pour ces patients de suivre au préalable un traitement en soins palliatifs. « *La clé est là, estime-t-elle. Nous n'avons pas besoin de cette loi sur l'aide au suicide, mais d'un bon accès aux soins palliatifs.* » Parallèlement à l'adoption de la loi sur l'aide à mourir, les parlementaires autrichiens avaient aussi voté en 2022 un plan en la matière. « *Des progrès ont été faits, mais il reste du chemin à parcourir* », constate cependant Susanne Kummer, de l'institut Imabe.



1 commentaire

Autriche

Fin de vie

Coronavirus

À lire aussi sur Autriche

Autriche : le Parlement adopte l'interdiction du voile à l'école pour les moins de 14 ans

11 déc.



En Autriche, les trois religieuses rebelles peuvent rester au couvent, sous conditions

28 nov.

